

SANTÉ MENTALE

Des besoins grandissants face à une offre insuffisante

À l'occasion de la « Journée mondiale de la santé mentale » du 10 octobre 2023 et de la Semaine d'informations sur la santé mentale, du 9 au 22 octobre, l'Uniopss, qui réunit un réseau d'unions régionales et une centaine de fédérations et d'associations nationales représentant 35 000 établissements, 750 000 salariés et 1 million de bénévoles, rappelle l'urgence d'adapter les moyens en santé mentale, notamment en ce qui concerne la maladie et le handicap psychiques (moyens financiers, humains, organisationnels...) aux besoins de l'ensemble des publics.

NOS CONSTATS

➤ Les impacts négatifs de la crise de Covid-19 sur la santé mentale

Nombreuses ont été les alertes sur les impacts de la crise sanitaire et des confinements sur la santé mentale des populations : un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé signale **une augmentation de plus de 25 % des troubles anxieux et dépressifs** depuis le début de la pandémie de Covid-19 à l'échelle mondiale [1].

Ces conséquences, cependant, touchent inégalement les individus selon leur situation personnelle, déterminée par des facteurs biologiques, psychologiques, socio-économiques et environnementaux.

➤ Le secteur de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie en crise

Pourtant, **l'offre en santé mentale demeure aujourd'hui insuffisante, notamment en psychiatrie** : 30 % des postes de psychiatres à l'hôpital public sont vacants, tandis que le temps d'attente pour un rendez-vous en Centre médico-psychologique (CMP) est en moyenne de 18 mois. De 1976 à 2016, ce sont 60 % des lits en psychiatrie qui ont été fermés [2]. S'agissant de l'accompagnement des enfants rencontrant des troubles psychiatriques,

la situation est également fort inquiétante : il ne reste aujourd'hui que 5,1 pédopsychiatres pour 100 000 enfants de moins de 15 ans, avec une moyenne d'âge autour de 60 ans ; une dizaine de départements ne comptent plus aucun pédopsychiatre libéral à ce jour.

Le secteur de la psychiatrie adulte et de la pédopsychiatrie, **depuis de nombreuses années en sous-effectif et sous-financé**, nécessite **des mesures importantes et cela de toute urgence**, pour permettre l'accès à ces soins pour toute personne qui en a besoin et éviter l'épuisement professionnel.

➤ [Une situation particulièrement inquiétante chez les enfants et les adolescents](#)

À l'occasion du Congrès français de psychiatrie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent de 2023, les professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale des enfants et des adolescents ont constaté que **13 % des enfants et adolescents** (1,6 million de mineurs, selon un rapport de la Cour des Comptes publié en mars 2023) présentent un trouble psychique, mais que **seulement 750 000 à 850 000 d'entre eux bénéficient des soins nécessaires**.

Ces professionnels, à l'initiative de l' « **Appel de Toulouse** », alertent les pouvoirs publics : *« À la veille des Assises de la santé de l'enfant dont la tenue est annoncée avant l'été, nous, professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie du bébé, de l'enfant et de l'adolescent, engagés quotidiennement auprès de chacun des mineurs dont nous nous occupons et de leurs familles, dans une dynamique favorable forte de re-construction, réitérons l'absolue nécessité d'une refondation structurelle de ce système de soin en appui sur le modèle français du secteur, et d'un renforcement massif des moyens pour un doublement des capacités d'accueil et de soins dans nos territoires. Il relève du devoir de l'État français de répondre à cette urgence sanitaire » [3].*

[NOS PRINCIPALES PRÉCONISATIONS](#)

Ainsi, l'Uniopss appelle à :

- Renforcer structurellement et de façon pérenne **les moyens financiers et humains en psychiatrie et en pédopsychiatrie, pour enfin sortir de la crise dramatique qui frappe la psychiatrie en France.**

- Favoriser **la participation** des personnes concernées et de leur entourage **à tous les niveaux** : dans les structures d'accueil et d'accompagnement, dans l'élaboration des politiques publiques, dans la société et en valorisant les savoirs expérientiels.
- Favoriser **l'approche du rétablissement** en santé mentale = « *une démarche personnelle et unique, visant à changer l'attitude, les valeurs, les sentiments, les objectifs, les capacités ou/et les rôles de chacun (...) la façon de vivre une vie satisfaisante et utile, où l'espoir a sa place malgré les limites imposées par la maladie [4]* »
- Développer **la pair-aidance**, en accompagnant les équipes, en construisant un statut et en revalorisant la rémunération.
- Adapter l'offre pour les parcours complexes et développer l'offre de proximité en psychiatrie, en addictologie, en psychologie..., ainsi que les démarches d' « *aller vers* », pour que chacune et chacun ait accès à un **accompagnement en santé mentale selon ses besoins**.
- Permettre le **décloisonnement** et la **coordination** entre le social, le médico-social, le sanitaire et le libéral.
- Renforcer les moyens pérennes en **prévention et promotion de la santé**, pour limiter le développement ou la gravité des problématiques de santé mentale.
- Favoriser **la lutte contre la stigmatisation** des personnes rencontrant des problématiques de santé mentale.

[1] Voir le « Rapport mondial sur la santé mentale : transformer la santé mentale pour tous » de l'OMS : <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1433515/retrieve>

[2] Voir le rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales « Organisation et fonctionnement du dispositif de soins psychiatriques, 60 ans après la circulaire du 15 mars 1960 », 2017.

[3] Voir le texte en entier *via* ce lien : <https://www.fdcmpp.fr/appel-de-toulouse-2-juin-2023.html>

[4] Anthony William, « Recovery from mental illness: The guiding vision of the mental health service system in the 1990s », *Psychosocial Rehabilitation Journal*, 16(4), 1993.